

Signature du traité relatif à la création de la Cour du brevet unitaire

mercredi 20 février 2013, par [Rene Paul Mages \(ramix\)](#)

Communiqué de presse — [Brevets / Innovation / Economie]

Les ministres ont signé le traité relatif à la Cour du brevet unitaire

Bruxelles, 20 Février 2013 - Quasiment après 40 années de réflexion la Présidence Irlandaise a réussi à réunir une majorité d'états membres pour signer le traité relatif à la Cour du brevet unitaire, ce sans aucun droit positif sur le brevet européen. Contrairement aux rumeurs l'Italie et la République tchèque ont signé le traité. La Pologne et l'Espagne l'ont boycotté. Une procédure juridique est en cours auprès de la Cour européenne de Justice.

La Fondation pour une infrastructure informationnelle libre (FFII) prédit que la nouvelle Cour du brevet servira surtout de terrain de confrontation entre de grosses entreprises industrielles et au delà à court-circuiter le rôle du législateur. Le lancement de la cour du brevet en 2014 est peu probable pour des questions juridiques, dont la réforme obligatoire du règlement Bruxelles I (EC 44/2001) et le rythme qu'impose le processus formel de ratification.

René Mages le vice-président de la FFII déclare : « Les dossiers relatifs au Brevet Unitaire sont montés par le très actif microcosme des professionnels du brevet et par les intérêts qu'il protège. Nous demandons au Commissaire Barnier de commencer par harmoniser la législation relative aux brevets dans le cadre du marché unique. Nous avons besoin de certitudes juridiques pour savoir ce qui est brevetable et ce qui ne l'est pas. La »cryptocratie« n'est pas une alternative au processus démocratique en matière de droit positif. »

Informations contextuelles

- La cérémonie de signature au Conseil (Bruxelles 19 février 2013)
<http://ceuvideo.eu/775-982-12538?us...>
- Le discours du Commissaire Barnier (Bruxelles 18 février 2013) :
<http://europa.eu/rapid/press-releas...>
- Gérald Sédrati-Dinet explique certains détails techniques ouverts :
<http://ipkitten.blogspot.de/2013/01...>
- L'appel d'Alfons Schäfer's pour un véritable système des brevets (Interview SUEPO)
<http://www.suepo.org/public/intervi...>
- Lien permanent vers ce communiqué de presse (original en version anglaise) :
https://press.ffii.org/Press_releas...

Contacts

Rene Mages (FR/EN)

FFII France

Email : rimages (at) ffi.org

FFII Office Berlin (DE/EN)

Malmöer Str. 6

D-10439 Berlin

Tel : +49-30-41722597

Fax (office service) : +49-721-509663769

Email : office (at) ffi.org

<http://www.ffi.org>

A propos de la FFII

La FFII France (www.ffi.fr) est le chapitre français de la Fondation pour une infrastructure informationnelle libre (FFII), Association sous le régime de la loi de 1901, elle a pour but la défense des droits et libertés informationnels dont principalement : les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels selon les textes nationaux et internationaux ; la sécurité juridique des producteurs et des utilisateurs de logiciels, notamment par la lutte contre les brevets logiciels. La FFII France est donc le porte parole de la FFII en France.

Active dans vingt pays européens et forte de plus de 1000 membres, 3500 sociétés et 100 000 supporters, la FFII se fait l'écho fidèle de leur voix pour agir sur les questions d'intérêt public concernant les droits exclusifs (propriété intellectuelle) dans le traitement de l'information.